

Post Scriptum d'une lettre écrite par M. le Chanoine Paré au nom de Monseigneur de Montréal.

“ Je saisis cette occasion pour vous féliciter du
“ haut emploi que le barreau vous à fait conférer.”

Montréal, 22 Avril 1851.

Monsieur,—L'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal, ayant pris communication de votre lettre, et approuvant votre demande, m'a chargé de vous informer qu'elle met à votre disposition sa Salle de Lectures à dater du commencement de Mai prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,

LOUIS BOYER.

Sec. Ec. Méd.

Extrait des Mélanges Religieux du 6 Mai.

M. Maximilien Bibaud préluda, jeudi soir, au Cours de Droit précédemment annoncé, par une lecture introductive comprenant un préambule et un chapitre ou coup-d'œil sur le Droit Romain, dans lequel furent indiquées les origines de ce droit, et sur tout la législation barbare de Rome républicaine. Après avoir parlé de l'Allemagne et des travaux des jurisconsultes de ce pays sur la législation romaine, le jeune professeur se livra à des appréciations dont suit un extrait. (*)

Montréal, 22 Juin 1851.

Monsieur,—Je me trouve heureux de pouvoir vous annoncer la réponse favorable que j'ai à vous donner au sujet du Cours de Droit que vous avez demandé à faire dans le Collège Ste. Marie. Il ne s'agit plus que de régler le mode d'exécution. Ce ne sera que la semaine prochaine que je pourrai

(*) Les considérations que je fis alors se retrouvent dans mes *Conseils*.